Installations électriques

COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Organisme

Nous, soussignés, organisme de vérification d'installations électriques

autorisé* par CNPP Cert. sous le n° 104/18

Nom (ou raison sociale) FEDERAL BUREAU DE CONTROLE

🖂 21 rue du Père Jean Baptiste Salles - 34300 AGDE



Etablissement objet de la vérification				
Nom (ou raison sociale) Bonilait Protéines				
86360 CHASSENEUIL DU POITOU				
Nature de l'activité transformation de sérum laitier en poudre				
Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou	des bâtiments concernés			
Réseau transformateur C, bâtiment tour 4				
Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou son représentant	t:			
▶ la désignation des locaux à risque d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) ☐ Oui ☐ Non Poudre de lait tour 4, local compresseur, ensachage				
▶ le document relatif à la protection contre les explosions DRPE n° 08074034. Absence de DRPE suite aux modifications e	⊠ Oui □ Non □ Sans objet ffectuées			
Vérification des installations électriques réalisée				
Nous déclarons avoir procédé le 02/06/2016				
à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.				
La vérification a consisté en :				
une vérification complète des installations électriques de	l'établissement			
une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)				
Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant 🔲 Oui 🔀 Non				
Type de vérification :				
première vérification effectuée par l'organisme				
☑ vérification périodique annuelle Date de la précédente visite 03/06/2015				
Conclusion				
Nous déclarons que l'installation électrique				
□ peut entraîner des risques d'incendie et d'explosion				
ne peut pas entraîner des risques d'incendie et d'explosion				
La vérification a été effectuée	A Agde le 30/06/2016			
par M. Alrick GAILLARD	Cachet de l'organisme de vérific Sureau de Centrôle FEDERA			

en présence de M. LOPEZ

34300 AGDE info@federalcontrole.com Tél: 04 67 770 100 - Fax: 04 67 770 101 N* Siret: 439 701 798 00068 - APE: 7120B



ļ		j	-
_		1	;
;	•	_	7
•		-	,
	(1	
	3	_	=
	(Į	5
	١		-
	(ļ	?
١	ļ	1	₹
	ì	-	Ś
	Ś		١
٠	(1	2
	(j
ê)		
(C)
3			1
()
	(1)
	:	=	ś
	ļ	Ξ	5
	,		=
			2
	9		=
•		1	
			΄.
			2
_	(1	2
	ì	=	₹
•			_
•	•	_	-
		l	
7	•	J	-
3		_	3
ì			j
٠	•		:
3			!
(ر
		١	- 101/10
Ç		C	,
3			!
			,
	ļ	-	
,		-	,
•		-	-

Constatations ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1 ^{re} fois ²	Danger déjà signalé
Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique			
2. Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT)			
3. Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités			
4. Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	NV : vérification partielle		
5. Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques			
6. Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion			
7. Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion			
8. Existence de locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1 ^{er} défaut d'isolement - protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA ¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'îl y a ou non constat de danger.	⊠		

¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger

Evènements déclarés depuis la vérification précédente

Modifications de l'installation

Réhabilitation des locaux ensachage/conditionnement

Incidents

Sans observation

Dispositions pour améliorer les conditions de sécurité

Etude des risques ATEX

Maintenance préventive et curative

Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées

Rappeler le cas échéant, la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois

Commentaires

Préciser notamment à titre informatif si un compte rendu Q19 a été délivré, la présence de procédés photovoltaïques sur le bâtiment, le schéma de liaison à la terre de l'installation électrique (BT)

Schéma de liaison à la terre TN

Compte rendu Q19 annuel

Absence de DRPE suite aux travaux de réaménagement effectués

Procédés photovoltaïques (parking) ERDF

La mention SO signifie « sans objet ». La mention NV signifie « non vérifié » et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.

² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.